

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 6 AVRIL 2022

Délibération 2022-24

OBJET : Lancement d'appels d'offres - Prestations de communication

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal :	38
Désignés :	27
(dont 11 délégués avec voix double soit un total de 38 voix)	
Présents :	14
Visio : :	0
Votants :	22
Procuration	3
Date de la convocation : 31 mars 2022	

Le 6 avril 2022 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Eric MELE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, Françoise THOMEL, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDIA, Christophe ULIVIERI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres suppléants :

Elisabeth DEBORDE déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Procurations :

Caroline JOUSSEMET donne procuration à Jean-Pierre DERMIT

Denise LAURENT donne procuration à Christophe ULIVIERI

Georges VAZIA donne procuration à Marion MUSSO

Membres excusés :

Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Khéra BADAoui, Emmanuel DELMOTTE, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;

Xavier WIIK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, déléguées de la Commission Syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20220406-2022-24-DE
Date de télétransmission : 08/04/2022
Date de réception en préfecture : 08/04/2022

LE COMITÉ PREND ACTE de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

M EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Les marchés « PRESTATIONS DE COMMUNICATION D'UNIVALOM » comprenant 4 lots, dont la signature a été autorisée par délibération 2018-15 du 10 avril 2018, arrivent à échéance le 05 janvier 2023.

Il convient donc de relancer une procédure d'Appel d'offres européens sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum.

Ce dossier d'Appel d'offres comporte les 3 lots suivants ci-dessous :

Lot n°1 : « IMPRESSION PAPIER » pour un seuil annuel maximum de 25 000 €HT.

Lot n°2 : « IMPRESSION SUR TOUT AUTRE TYPE DE SUPPORT HORS PAPIER » pour un seuil annuel maximum de 35 000 €HT.

Lot n°3 : « INFOGRAPHIE » pour un seuil annuel maximum de 15 000 €HT.

Ces marchés auront une durée initiale de 1 an, reconductible par périodes successives de 1 an, et pour une durée maximale de 4 ans.

Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer l'Appel d'offres européen, décomposé en 3 lots, sous la forme d'accord-cadre à bons de commande avec maximum et à signer le marché correspondant et toutes les pièces administratives inhérentes à la présente consultation.
- **INSCRIT** les crédits correspondants sur le Budget Primitif 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI

